



Equipe Technique Régionale

Contexte général

La commission territoriale maintient les crédits affectés à l'équipe technique régionale. La ligne territoriale de crédit est de 100 000 € pour l'année 2014.

Une attention particulière sera portée à ces dossiers pour s'assurer de la **prise en compte des actions prioritaires du CNDS 2014** sur l'ensemble du territoire régional. De même, il conviendra de repérer les éventuelles redondances pour assurer des financements équitables entre les ligues.

Modalités

Les ligues et comités régionaux déposent leur demande de subvention dans les délais fixés par la commission territoriale. Celle-ci comprend :

- ✓ la **fiche action n°2** du dossier de demande de subvention,
- ✓ **l'annexe annuelle de la convention ETR** avec notamment
 - ✓ composition de l'ETR
 - ✓ missions précises confiées aux membres de l'ETR
 Un tableau synthétique décrit précisément la composition de l'ETR (situations administratives, organismes desquels ils relèvent, diplômes sportifs) et leurs rôles et responsabilités au sein de l'ETR.
- ✓ Modalités de suivi et d'évaluation : compte rendu qualitatif des actions menées et indicateurs et procédures d'évaluation retenus (**attention : éléments souvent absents**).